



PRISE EN COMPTE DU HANDICAP EN FORMATION

Pour MAISON BLANCHE FORMATION, la question de la prise en compte du handicap est primordiale.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder à nos formations dans les meilleures conditions, nous avons mis en place le processus suivant :

- 1- Diagnostic préalable du type de HANDICAP
- 2- Prise en charge du stagiaire par notre RÉFÉRENT HANDICAP
- 3- Evaluation du besoin de compensation en prenant en compte
 - a. Les obstacles de l'environnement d'un point de vue technique et humain,
 - b. Les incapacités et les capacités résiduelles du stagiaire, ses compétences, ses besoins, souhaits et aspirations,
 - c. Les évolutions potentielles (aggravation du handicap, évolution de l'environnement),
- 4- Compensations et aides
 - a. Aides techniques,
 - b. Adaptation de l'existant,
 - c. Solutions organisationnelles,
 - d. Aides humaines spécifiques,

Si vous avez des questions particulières concernant la prise en compte du handicap dans notre centre, n'hésitez pas à contacter notre **réfèrent handicap**.

Marie MARSIGNY
Tél. 03 81 47 14 38
marie.marsigny@maison-blanche-formation.fr

MAISON BLANCHE FORMATION

6 rue du Maréchal Lyautey - 25000 Besançon - FRANCE
Tél : 03 81 47 14 38 - Email : contact@maison-blanche-formation.fr

SARL au capital de 15000€ - RCS Besançon - SIRET : 533 777 777 00020 - APE : 8559B
Siège social : 6 rue du Maréchal Lyautey - 25000 Besançon - FRANCE
TVA intracommunautaire : FR 16 533777777

www.maison-blanche-formation.fr